



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°44 - PRINTEMPS 2019





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron Lure
Vançon Durance.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans quelques semaines auront lieu les élections européennes. Je souhaite à ce sujet vous rappeler que pour ces élections, comme pour toutes les autres d'ailleurs, vous pouvez en tant que citoyens nous aider à tenir le bureau de vote et, une fois le bureau fermé, également nous aider au dépouillement des bulletins. Il vous suffit de vous manifester auprès du secrétariat de la mairie (04 92 62 44 17).

Les élections européennes se dérouleront donc en France **le dimanche 26 mai 2019**. Elles permettent aux Français d'élire directement les députés qui représenteront la France au Parlement européen pour un mandat de 5 ans et, indirectement, le président de la Commission européenne.

— Quelles en sont les principales caractéristiques ?

- C'est le 9^e scrutin depuis l'instauration en 1979 du suffrage universel aux élections européennes.
- **Il s'agit d'un scrutin proportionnel à un seul tour.**
- Tous les citoyens des pays de l'UE peuvent voter et être élus dans le pays dans lequel ils résident.

— Quels sont les avantages du scrutin proportionnel ?

- Dans un système de liste à représentation proportionnelle tel que celui des élections européennes, chaque parti politique obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix obtenu.
- Ce type de scrutin favorise le vote pour des candidats proches des opinions de l'électeur, plutôt que pour ceux ayant le plus de chances d'être élus.
- Il empêche généralement la prédominance exclusive d'une formation politique en permettant une meilleure représentation de la diversité des opinions et des petits partis.
- La constitution d'un parlement à plusieurs partis est un facteur de modération.

— Quelles sont les compétences du Parlement européen ?

Le Parlement européen représente les peuples des États membres de l'UE. Ses compétences couvrent trois grands domaines, avec un pouvoir de contrôle

- **Législatif** : le Parlement européen participe à l'adoption des actes juridiques et peut demander à la Commission de soumettre les propositions de textes qui lui semblent nécessaires.
- **Budgétaire** : le Parlement participe à la construction du budget annuel de l'UE.
- **Exécutif** : le Parlement peut censurer la Commission (qui doit alors démissionner). C'est le Parlement qui élit le président de la Commission et le choix des membres de la Commission (les Commissaires européens) est également soumis à son approbation. Il peut également recevoir des pétitions émanant des citoyens européens et constituer des commissions d'enquête.

L'autre « événement » dont je tiens à vous faire part concerne **l'extension des consignes de tri sélectif dès le 1^{er} avril 2019**. C'est une excellente nouvelle, car jusqu'à présent dans notre département seule la moitié des emballages ménagers était recyclable. Il s'agissait essentiellement des bouteilles, bidons et flacons en plastique, ainsi que les emballages en carton. L'autre moitié, constituée des pots, barquettes et plastiques souples ne l'était pas, faute de débouchés. Les choses changent et nous ne pouvons que nous en féliciter. Le centre de tri de Manosque s'est modernisé en vue d'accueillir et de trier pour les recycler ces nouveaux emballages. C'est ce qu'on appelle « l'extension des consignes de tri à tous les emballages ».

Ce qu'il faut retenir, c'est que **désormais tous les emballages se trient** (et se recyclent) : barquettes en plastique ou en polystyrène, pots de yaourt, tubes en plastique (dentifrice, etc.), sacs et sachets en plastique souple, petits et gros emballages métalliques (fer et aluminium) se mettent dans les conteneurs jaunes, avec les autres emballages recyclables habituels.

Vous trouverez dans ce bulletin un petit mémo qui récapitule ces nouvelles consignes de tri. Vous pouvez aussi le retrouver sur le site de la commune (www.peipin.fr) en format téléchargeable.

Notre intérêt à tous est réellement de trier au maximum nos déchets.

— **Au niveau financier** d'abord, parce que les matières triées coûtent à la collectivité (c'est-à-dire nous tous) 135 € la tonne, tandis que les matières enfouies (donc non triées) coûtent 260 € la tonne. Par ailleurs, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) instaurée par l'État, qui s'applique aux déchets mis à l'enfouissement, est actuellement de 24 € la tonne. Mais elle va progressivement augmenter pour atteindre 65 € la tonne en 2025, ce qui aura pour effet d'augmenter très significativement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont chacun de nous doit s'acquitter. Pour compenser cette hausse, une seule solution : trier, trier et encore trier.

— **Au niveau environnement** ensuite, parce que trier et recycler, c'est moins de déchets enfouis et donc moins de pollution des sols, moins d'extraction de matières premières, et moins de dégradation des ressources naturelles, notamment l'eau.

— **Au niveau économique** enfin, parce que cela permet d'économiser l'énergie nécessaire pour l'extraction des matières, et que le développement des centres de tri et des filières de recyclage est source d'emplois pérennes.

Nous sommes un territoire rural : si vous en avez la possibilité, pensez au compost. Quoi qu'il en soit, vous l'avez compris, tout est bon dans le tri : c'est bon pour la nature, pour notre portefeuille et pour l'économie et les emplois. Ailleurs dans le monde, certaines collectivités et citoyens parviennent à presque tout trier. Ainsi, la ville de San Francisco recycle aujourd'hui 80 % de ses déchets et espère bien atteindre prochainement les 100 %. Puisque les Californiens y parviennent, nous le pouvons aussi.

CLÔTURE DU CAHIER DE DOLÉANCES ET DE PROPOSITIONS



Le 18 décembre 2018, la mairie de Peipin a ouvert un cahier de doléances et de propositions et a également créé une adresse électronique spécifique (paroledecitoyen@peipin.fr).

Le 20 février 2019, la mairie de Peipin a envoyé la copie brute des contributions qui ont été recueillies dans le cahier (dont la commune conserve l'original) aux services concernés de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et de l'AMF (Association des Maires de France).

Le maire précise qu'il n'a eu de la part des ses administrés aucune demande d'organisation de débat.

À retenir

NUMÉRO D'ASTREINTE

Disponible pour les administrés afin de signaler toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie le numéro est le :

06 80 95 95 55

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie de Peipin :

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

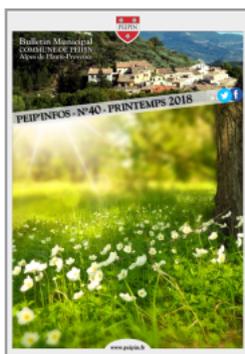
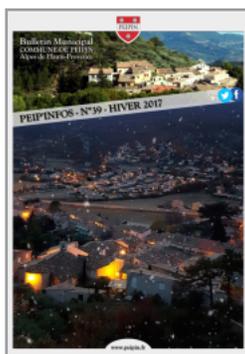
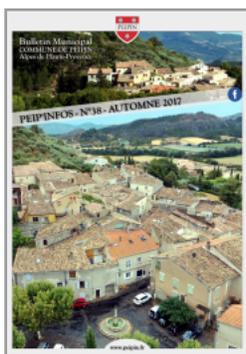
Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h



RECEVEZ LE PEIP'INFOS EN AVANT-PREMIÈRE ET EN COULEUR !



Optez pour la version électronique du bulletin municipal au lieu de sa version papier.

Pour cela, il vous suffit d'adresser un courriel à bulletinmunicipal@peipin.fr en indiquant vos prénom, nom et adresse postale. Dès que le PEIP'INFOS paraîtra, vous recevrez un message d'alerte contenant un lien pour le consulter en ligne ou le télécharger, et ce, quelques jours avant sa distribution papier.

RECENSEMENT DE LA POPULATION - POPULATIONS LÉGALES

Populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Population municipale	:	1468
Population comptée à part	:	41
Population totale	:	1509



Ces populations correspondent à la situation 2016. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'entre elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2014-2018, soit le 1^{er} janvier 2016. Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site Internet insee.fr à la rubrique recensement de la population.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES dimanche 26 mai 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.



Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales ;
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Rappel des pièces à présenter pour voter :

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous devez présenter l'un des documents suivants comportant une photographie : (article 1^{er} arrêté du 16/11/2018 pris en application des articles R.5 – R.6 et R60 du code électoral)

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ;
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans) ;
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie ;
- Carte d'identité (en cours de validité) avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire en carton de couleur rose (les permis sécurisés format "Union européenne" leur format ne sera conforme qu'en janvier 2033) ;
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.



RÉFORME ÉLECTORALE ENTRÉE EN VIGUEUR AU 1^{er} janvier 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU). Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. **La première réunion publique de cette commission se tiendra en mairie de Peipin le jeudi 2 mai 2019 à 18h.**

Inscription des citoyens sur les listes électorales

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies : à compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin.

À titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, **la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.**

À cet égard, pour les mairies habituellement fermées le samedi, une permanence, d'une durée d'au moins deux heures, devra obligatoirement être tenue le samedi 30 mars 2019. De fait, **la mairie de Peipin tiendra une permanence samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h.**

Refonte 2019 édition de nouvelles cartes électorales

Chaque électeur dispose désormais d'un identifiant national mentionné sur sa carte électorale. Pour les élections européennes, les électeurs recevront leur nouvelle carte entre avril et mai 2019.

Il est important de signaler en mairie (avant le 31 mars 2019) un changement d'adresse intervenu dans l'année même si c'est au sein de la commune de Peipin pour permettre l'acheminement de la carte électorale et de la propagande.

Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la mairie - 04 92 62 44 17 - mairie@peipin.fr

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, le Conseil municipal a choisi le bureau d'études. Il s'agit de la SARL ALPICITÉ basée à Embrun (05) qui a obtenu la note de 9,89/10 selon les critères demandés (pour rappel, la technicité a compté pour 60% de la note et le prix pour 40%).

Une réunion de démarrage aura lieu prochainement. N'oubliez pas, vous avez toujours le registre de concertation ouvert à l'accueil de la mairie vous permettant de nous faire part de vos remarques et de vos souhaits (évolution du zonage et / ou réglementation de la zone).

BOÎTE AUX LETTRES : ENFIN LE RETOUR !



Samedi 1^{er} septembre 2018, la boîte aux lettres extérieure du bureau de Poste de Peipin était forcée par les pompiers après un accident au cours duquel une jeune femme s'était blessée en postant une enveloppe.

La municipalité a dû effectuer plusieurs demandes de remplacement de cette boîte-aux-lettres auprès des services de la Poste avant de voir celle-ci réapparaître six mois plus tard, le 28 février 2019.



DÉMATÉRIALISATION DES TIMBRES FISCAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique. Le timbre électronique peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande,
- un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Le paiement sur le site timbres.impots.gouv.fr est possible avec une carte bleue et une e-carte bleue, les cartes bancaires visa et mastercard. Vous pouvez également acheter un timbre fiscal électronique dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application « Point de vente agréé ».

Si vous disposez encore de timbres fiscaux sous format papier, ils continueront d'être acceptés pendant un période de six mois. Au même titre qu'un timbre fiscal « papier », le timbre fiscal électronique est utilisé pour payer les droits lors de formalités administratives :

- Passeport,
- Demande de permis bateau,
- Titre de séjour,
- Attestation d'accueil,
- Timbre pour faire appel d'une décision de justice,
- Renouvellement de la carte nationale d'identité en cas de renouvellement pour perte ou vol.



POUR RAPPEL

Depuis le 6 mars 2017, les cartes nationales d'identité sont délivrées à l'instar des passeports biométriques via l'application TES (Titres Électroniques Sécurisés) pour conforter la lutte contre la fraude de document.

Toutes les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais assurées dans les mairies équipées de ce dispositif de recueil (DR) comme c'est déjà le cas pour les passeports.

La mairie de Peipin n'étant pas équipée à ce jour, voici la liste des communes voisines qui pourront prendre vos demandes :

- ANNOT
- BARCELONNETTE
- CASTELLANE
- CHÂTEAU-ARNOUX
- DIGNE LES BAINS
- FORCALQUIER
- MANOSQUE
- RIEZ
- SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES
- SEYNE
- SISTERON

Déploiement du timbre fiscal électronique pour les attestations d'accueil

Cette démarche est concernée par le paiement par timbre fiscal électronique. Elle concerne un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, et qui doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France.

La demande peut être faite en mairie de Peipin.

L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

L'attestation d'accueil coûte 30 € à régler par timbres fiscaux.

Cette taxe est due même en cas de refus de la demande. L'original de l'attestation d'accueil validée par le maire doit être transmise par l'hébergeant à l'étranger qu'il souhaite accueillir.

À savoir : le niveau de ressources exigé dans l'espace Schengen est de 32,50 € par jour de séjour pour un étranger détenant une attestation d'accueil.

Toutes les informations pratiques et un guide « achat et remboursement par internet » à destination des usagers sont disponibles sur le site Internet des services de l'État dans le département : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/> et à l'accueil de la mairie de Peipin.

CHARLES TARSAC, L'ENQUÊTE EST FINIE !



Grâce aux recherches de la mairie, les CE1-CE2 ont eu une réponse sur l'adresse de la maison de la famille du soldat Tarsac.

Les archives municipales ont parlé, l'ancienne rue du Four est devenue rue de l'Église et le numéro 40 est devenu 16. C'est donc au 16 rue de l'Église, que la famille Tarsac habitait.

Les recherches de la mairie ont aussi permis de retrouver le tombeau familial au cimetière : le père et la mère de Charles y sont enterrés avec lui.

Le 28 janvier, les élèves de CE1 sont allés sur place et ont été émus de voir leur enquête aboutir. Pour eux, Charles Tarsac, ce jeune soldat peipinois mort au front en 1918, n'est plus seulement un nom sur le monument aux morts, c'est un personnage important de l'histoire du village.

L'enseignante et les élèves de la classe remercient les services de la mairie qui ont permis ce travail.

VOYAGE EN MUSIQUE À L'EHPAD

Vendredi 8 février 2019, les résidents de « l'Oustau de Lure » ont eu la chance de voyager en musique avec le groupe « Les P'tits Biligs ». Ce groupe de musique traditionnelle, a apporté de la joie et du rythme dans la vie de la résidence.

Les résidents ont beaucoup apprécié écouter et voir venir à eux des instruments tels que violon, violoncelle, guitare, accordéon et cornemuse. Les morceaux très entraînants ont vite mis l'ambiance en faisant taper des mains les spectateurs.

Beaucoup d'entre eux furent intrigués par les chants en hébreu puis se sont laissés porter par la douce voix de Céline. Un grand merci aux « P'tits Biligs » pour ce moment de partage !



Vie associative

REPAIR CAFÉ SAMEDI 13 AVRIL 2019 À PEIPIN

Le principe est simple : **réparer au lieu de jeter !** Nous organisons, chaque dernier samedi du mois, un atelier de réparation gratuit et ouvert à tous. Vous amenez vos objets : électroménager, informatique, textile, vélo, etc. et notre équipe d'experts bénévoles tente de les réparer. Nous sommes régulièrement présents à L'Escale, ainsi qu'aux Mées à la Maison des Associations et donc prochainement à la **salle polyvalente de Peipin le samedi 13 avril 2019**. Pour connaître toutes les dates, rendez-vous sur notre facebook : Repair Café Durance Provence.

L'objectif est de prolonger la vie de ces objets afin de réduire nos déchets et combattre l'obsolescence programmée. Nous avons en moyenne 70% de réussite sur nos réparations et quand les pannes sont trop complexes, nous vous orientons vers les réparateurs professionnels de la région. N'hésitez pas à venir découvrir la bonne ambiance du Repair Café et notre équipe de bénévoles motivés, vous repartirez avec votre objet sûrement réparé et avec le sourire. Et si vous êtes bricoleur, vous êtes le bienvenu !



EXPOSITION BIENNALE DE LA PALETTE PEIPINOISE

Le samedi 23 mars et le dimanche 24 mars a eu lieu la biennale de la Palette Peipinoise dans la salle polyvalente en présence du magasin « le tisserin » qui proposait un grand choix de tissus aux visiteurs.

Ce fut un beau succès et les visiteurs ont tous eu le plaisir d'admirer les très belles pièces exposées, aussi diverses que créatives, fruits du travail long et minutieux de nos passionnées.



BOUTIS



PEINTURE



PATCHWORK

La Palette Peipinoise - Pour tous renseignements : lapalettepeipinoise@gmail.com

DES NOUVELLES DU COMITÉ DES FÊTES

Le 2 février 2019 à la salle polyvalente de Peipin était organisé, par le Comité des Fêtes, un spectacle de « chippendales » suivi d'une soirée dansante avec DJ, au demeurant très motivé et sympathique.



2 beaux jeunes hommes sont donc venus pour mettre une ambiance, disons-le, plutôt « chaude » et 3 chanceux du public ont eu la chance de se faire embarquer par ces messieurs dans de petites saynètes bien orchestrées !

Il est malgré tout dommage que ce spectacle n'ait pas été plus suivi, cependant les quelques privilégiés (et oui !) ont bien pu en profiter.

Après une bonne heure de show, la fête s'est poursuivie avec un DJ et sur une piste de danse survoltée où la musique s'est enchaînée sans temps mort. Les danseurs encore présents se sont déhanchés jusque tard dans la nuit.

En parlant de musique, nous en profitons pour vous signaler que le Comité des Fêtes organise une **SOIRÉE ANNÉES 80** dans la salle polyvalente de Peipin le **samedi 13 avril** prochain où nous espérons vivement vous voir nombreux pour danser sur des tubes encore très largement fredonnés aujourd'hui !

Vous noterez également dans vos agendas le **vide grenier** qui sera organisé le **dimanche 9 juin** 2019.

En attendant toutes ces festivités, toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une bonne reprise avec le printemps qui arrive à grand pas et à très bientôt !

PROJET PASSERELLE DE L'ASSOCIATION ADAGAS



L'association départementale ADAGAS a créé le projet Passerelle en 2017. Le public visé est celui des personnes âgées du domicile, souffrant de solitude. Grâce à la Passerelle, ces personnes peuvent retrouver du lien social en pratiquant des activités adaptées à leur besoin. La Passerelle permet à la personne âgée de se rendre sur des activités en EHPAD, car celles-ci sont encadrées par un animateur spécialisé en gérontologie : celui-ci encourage et stimule la personne âgée afin de conserver le plus longtemps possible, son autonomie, et ainsi lui permettre de prolonger sa vie le plus longtemps possible à domicile.

La coordinatrice de la Passerelle suit la personne âgée en adaptant ses activités dans le cadre d'un projet personnalisé qu'elle réalise avec elle. À Peipin, **l'EHPAD de l'Oustaou de Lure est conventionné avec l'association ADAGAS** et accueillera avec plaisir les bénéficiaires.

Pour nous contacter, appelez le 06 81 61 38, ou par courriel à : adagas.anim04@gmail.com ou par courrier à : ADAGAS, Lotissement les Alexis, 1 Traverse du Fournas, 04600 MONTFORT

Cotisation annuelle : 25 € - Association reconnue d'intérêt général - Siret : 531 702 652 0029

Association soutenue par :



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE PEIPIN

Depuis la soirée karaoké années 80 de novembre 2018, l'APEEP vous a proposé son loto le 20 janvier 2019 avec un fort taux de participation. Un grand merci à tous les joueurs qui ont fait le déplacement. Grâce à eux, l'école a reçu un chèque de 2 000 €, dégagé sur les bénéfices de l'après-midi pour aider le financement des classes découverte de mars.

Ensuite est venu le 2 mars, jour du carnaval avec son défilé dans les rues du village et un caramantran élaboré par les P'tites Bouilles. Une belle journée qui se termina à la salle polyvalente autour d'un goûter offert par l'association.



L'APEEP vous propose :

en mai, un **grand vide grenier**
(dans et aux abords de la salle polyvalente)

en juin, une **kermesse et son repas**
(nouveau concept cette année !)



Nous espérons votre participation en nombre pour contribuer aux projets scolaires et partager de bons moments.

UNE NOUVELLE CATÉGORIE POUR L'USCAP : LES FÉMININES

Un Noël réussi pour les licenciés de l'USCAP



Le samedi 15 décembre 2018, les licenciés de l'USCAP étaient invités à se retrouver lors de la 10^e soirée de Noël organisée par le club. Pendant que les familles discutaient autour d'un apéritif dinatoire auquel chaque catégorie de licenciés a pu participer en ramenant du salé ou du sucré, petits et grands s'affrontaient manettes à la main, au cours d'un tournoi FIFA. Les grands vainqueurs de ce tournoi sont cette année Dorian et Tristan. Chaque catégorie a également pu ouvrir le cadeau offert par le club en présence des éducateurs et dirigeants : une belle serviette de bain pour les plus grands et un cache-cou pour les plus jeunes. Beaucoup de rires et de joie et quelques pas de danse au cours d'une belle soirée de Noël réussie.

Le renouveau de l'équipe féminine



Cette année, une nouvelle catégorie a vu le jour au sein du club de l'USCAP : les féminines. De 12 à 45 ans, 18 licenciées se retrouvent les mardis et jeudis soirs lors des entraînements avec leurs coachs et dirigeants Thierry, Johnattan et Nicolas. Les filles prennent beaucoup de plaisir à être ensemble. Le samedi, elles affrontent dans la bonne humeur mais toujours avec sérieux les autres équipes du 04/05. C'est un beau succès de voir à nouveau cette catégorie.

CONTACT : 06 73 38 73 15 - uscap.footeo.com et [@uscaPeipinFootball](https://www.instagram.com/uscaPeipinFootball)

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DURANCE-PROVENCE

Grand succès cette année pour la dictée de l'Épiphanie organisée par l'UTL à Peipin et aux Mées. Nous avons pu enregistrer un nombre important de participants. Près de 40 personnes sur les 2 villages se sont essayées à l'écriture à la plume dans une ambiance très conviviale.

Pour l'occasion, nous avons pu recréer le décor des écoles d'autrefois grâce au prêt de matériel, livres et cahiers anciens. L'institutrice avait également revêtu la blouse noire. La dictée a été suivie par la remise de diplômes et du partage de la galette des rois.



utlduranceprovence04@gmail.com - 04 92 62 60 59
www.utl-peipin.fr - Facebook : UTL Durance-Provence

NOUVELLE FORMULE DE CONCERT POUR PEIPIN FOLK

L'association continue à bien se porter. Si sa fonction est essentiellement de promouvoir la danse et la musique nous nous devons de continuer au vu du résultat du dernier bal et des futurs projets à venir.

Le bal, rencontre de musique Celtique du 26 janvier 2019 a été une grande réussite, tant pour les intervenants du groupe musical invité « Garrig » que pour la nouvelle formation « Wealthy Garlic » sans oublier l'animatrice du stage de l'après-midi et le responsable de la sonorisation. Des danseurs nombreux et une ambiance avec en plus crêpes et bière.



Continuant sur notre lancée, **la prochaine rencontre aura lieu le 27 avril**, avec une toute nouvelle formule pour nous, ce sera « scène ouverte », déjà 6 groupes sont en lice pour y participer : *La Baragne – Duoc'n – Accord des cœurs – Débon Air – Les P'tits Biligs – Ramène ta fraise*. Cette soirée non-stop débutera à 18h et se terminera à 1h du matin. Les musiciens seront bénévoles avec repas offert et le public pourra donner son obole « au chapeau ». Des soirées gratuites avec libre participation se sont déjà déroulées sur notre territoire avec seulement un intervenant.

Notre traditionnel **atelier de fin trimestre aura lieu le 4 avril** où danseurs et amateurs sont conviés pour clore l'hiver à la veille des vacances scolaires. L'animation et la musique incomberont aux bénévoles de notre groupe. Nous sommes prêts pour animer un dernier trimestre avant l'été, plein de dynamisme et d'idées.

Jackie GUILLOT, Chargée de la Com, Peipin Folk

DES NOUVELLES DE L'EBE (L'ESCALE BIEN-ÊTRE)



Depuis mai 2018, ce lieu d'échanges pour les personnes traversant ou ayant traversé la maladie cancéreuse occupe la salle du Riou les jeudis de 13h30 à 17h, une vraie ruche chaleureuse et pleine de vie !

Divers ateliers sont proposés, ateliers d'écoute, de soutien, de convivialité, de détente. Ainsi, des intervenants confirmés proposent, suivant un calendrier pré-établi : des séances de sophrologie, groupe de parole, réflexologie, yoga du rire, arts créatifs, esthétique, cafés « santé » et bien d'autres activités, toujours en regard des attentes des participants.

Ces soins dits de « support » aident les personnes concernées à mieux supporter les traitements et/ou à se ressourcer après ceux-ci. La devise est « Retrouver la Vie, Retrouver l'Envie ».

N'hésitez pas à pousser la porte si vous êtes concerné, chacun vient à son rythme. Toutes les activités proposées sont gratuites pour les participants domiciliés dans le département.

Ces actions sont financées par le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre de sa mission d'accompagnement des malades atteints par le cancer.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la mairie de Peipin qui a été sensible à notre cause. Nous nous sentons bien dans la salle du Riou (Place de la mairie à Peipin) que l'on mutualise avec l'Université du Temps Libre (UTL) et d'autres associations en toute convivialité.

Compléments d'information auprès du secrétariat de la Ligue (Nathalie BOURRIEL 04 92 32 50 36 ou  cancer04.fr) ou auprès de la coordinatrice de l'EBE (Josiane FOUCAULT 06 89 94 61 34).

CLUB DE L'ÂGE D'OR : LES DATES À RETENIR

- Vide grenier du Club le dimanche 12 mai 2019
- Une sortie est également prévue au mois de mai
- Repas de clôture du club le jeudi 27 juin 2019
- La traditionnelle paella le samedi 27 juillet 2019
- La soupe au pistou le samedi 24 août 2019

LES PIEDS ET PAQUETS « DES PORTES DU JABRON »



Comme chaque année, à cette époque, l'association « Les Portes du Jabron » organisait le 24 février dernier son repas pieds et paquets. Une fois encore, tout le monde s'est régalé, il faut dire que ces pieds et paquets étaient délicieux. Les personnes qui n'aimaient pas ont aussi beaucoup apprécié la gardiane.

Comme par le passé notre repas a été animé par le groupe musical de Frédérique Younès et les danseurs ont pu en profiter pour esquisser quelques pas de danse. Malheureusement tout a une fin, même les bonnes choses et à 17 h il a fallu se séparer mais non sans se dire à l'année prochaine.

Andrée Orttner, Présidente de l'association

MAIS QUE FONT LES ENFANTS À LA CRÈCHE LOU PICHOUN ?

Différentes fêtes sont organisées pendant l'année dont la Chandeleur avec la préparation de la pâte à crêpes par des petites mains délicates, la dégustation de la galette des rois ainsi que la grande nomination de la reine ou du roi de la crèche !

Nous avons des intervenantes extérieures comme M^{me} Emmanuelle BERNARD qui, une fois par mois, anime un atelier argile avec découverte de la matière pour développer la créativité et l'imagination. Une seconde intervenante pour la danse corporelle, M^{me} Émilie STANGRET qui est professeur de danse et qui vient une fois par semaine développer la motricité des tout-petits au travers de jeux sensoriels.

Nous participons également à des sorties telles que :

- balades à poney au centre équestre du Poët, une fois par mois, qui sont très attendues par nos petits cavaliers ; ils participent également au brossage des poneys tout en les caressant. Des ateliers dirigés par les animateurs du centre équestre leur sont proposés.
- Séances de cinéma au Cinématographe à Château-Arnoux. Cet hiver, les plus grands ont pu assister à 3 séances de dessins animés qui les ont enchantés.
- Dinofolies à Malijai dès le printemps : un super lieu d'attractions pour nos tout-petits avec un grand espace de jeux !
- Atelier RAMip (Relais Assistantes Maternelles Itinérant Parental), passage de la Turboludo de ALPE avec des jeux très ludiques pour les plus petits jusqu'aux plus grands.
- La bibliothèque municipale qui nous accueille tous les mercredis matins pour de belles histoires lues par Sylvie.



RETOUR SUR LES VACANCES DE FÉVRIER

Durant les vacances de février, 25 enfants ont été accueilli la première semaine à Peipin et une douzaine sur le site de Valbelle. Chaque groupe a découvert un conte différent sur les dragons.

À Peipin, les plus jeunes ont découvert « Azuro le dragon bleu », les enfants ont été d'une part sensibilisés à la différence et d'autre part à l'écologie, plus précisément au besoin d'économiser l'eau. Les plus grands ont fait des activités autour du livre « Le dragon de feu » (fabrication de dragons articulés, jeux sportifs, etc.). Ils ont aussi fabriqué le caramantran en papier mâché pour le carnaval de Peipin.

À Valbelle, les enfants de moins de six ans ont découvert le conte de « Zébulon le dragon » et ont fait plein d'activités « dragonnesques » (marionnettes, cadre avec tableau de leur créature, et gâteau en forme de dragon).

Pendant ce temps, les plus grands ont fabriqué un dragon géant, des œufs ou encore des masques. Tous les enfants se sont rejoints le jeudi pour jouer dans la neige à la montagne de Lure.

La deuxième semaine le site de Peipin a accueilli 23 enfants de tout le territoire de la Communauté de Communes. Les deux groupes ont découvert le conte « Fils de dragons ». Dans un univers poétique, les plus jeunes ont fabriqué des mobiles, une fresque de dragon géant et ont profité d'une sortie à Dinofolies. Les plus grands ont créé des mandalas, raconté une suite au livre, participé à des jeux sportifs ; ils ont proposé et animé leurs activités. Le jeudi, ils ont découvert les joies de la patinoire de Gap.



LES MERCREDIS



Pour les mois de mars et avril, les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs de Peipin vont découvrir deux nouveaux livres : « Une année dans les bois » pour les plus grands avec balade à vélo et fabrication de cabanes dans les bois d'Aubignosc, fabrication d'une bibliothèque en carton, etc.

Pour les plus jeunes, le conte choisi est « Le petit potager du roi », les enfants vont découvrir de nouvelles activités autour des fruits, légumes et des fleurs : fabrication de couronnes de légumes, tester leurs palais, jeux sportifs, etc.

LES VACANCES DE PÂQUES

Pour les vacances de Pâques du 8 au 19 avril 2019, l'accueil de loisirs sera ouvert les deux semaines.

Le thème abordé sera sur les princes et les princesses. Un programme riche et varié attend les enfants de 3 à 13 ans. Une sortie pour chaque semaine sera proposée, des grands jeux, ainsi que de nombreuses activités physiques et manuelles.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 12 mars 2019.

Pour rappel : les inscriptions se font au bureau des P'tites Bouilles les mardis de 8h30 à 12h et de 16 à 18h, les mercredis de 9h30 à 11h30 et les jeudis de 8h30 à 12h et de 16h à 18h30.

Courriel : lesp'titesbouilles04@orange.fr - Tél : 09 71 31 36 81 81



GEMAPI : COURS D'EAU ORPHELINS

Compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) vient de lancer un diagnostic pour ses cours d'eau orphelins (autrement dit sans structure de gestion, tels que le Vançon, le Riou du Jabron, le Riou d'Aubignosc ou le Mardaric).



Cette étude, menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), doit permettre d'effectuer un état des lieux de ces cours d'eau, de définir les enjeux de gestion et de prévention des inondations de chacun d'entre eux, et d'accompagner l'identification des actions de gestion à mener prioritairement, cela afin de préciser le contour de la compétence sur le périmètre de notre territoire.

Afin de financer les opérations de cette compétence obligatoire, dont l'objectif à terme est d'obtenir un bon état écologique des cours d'eau et de lutter contre les inondations, la CCJLVD a instauré une taxe GEMAPI, comme cela est prévu par la loi. Cette taxe GEMAPI est une recette affectée, autrement dit, elle ne peut servir à financer que cette compétence. Concrètement, le montant global pour subvenir aux besoins de financement (étude des travaux orphelins et travaux à effectuer) s'élève à 49 000 € en 2019. Le produit attendu sera réparti sur les 4 taxes locales (foncières, habitation et cotisation foncière entreprises), la répartition étant fixée par la DGFIP.

Loi NOTRe : COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoyait le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020.



Toutefois, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, permet aux communes, si la communauté de communes n'exerce pas à la date de la publication de cette loi les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de différer le transfert aux EPCI de ces dernières jusqu'au 1^{er} janvier 2026, si une « minorité de blocage » le demande. Dans ce cas, la décision doit être prise avant le 1^{er} juillet 2019.

Dans ce cadre, la CCJLVD préfère que la compétence Eau reste encore à l'échelle communale jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Par contre, étant déjà en charge du SPANC et de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement sur une partie de son territoire, la compétence assainissement sera de fait transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

Afin de mieux appréhender et anticiper le transfert de cette compétence, la CCJLVD a décidé de réaliser une étude préalable au transfert de cette dernière pour une prise de compétence Assainissement effective au 1^{er} janvier 2020.

Cette étude, menée par le bureau d'étude ALTEREO-G2C doit permettre de dimensionner le nouveau service d'Assainissement (collectif et non collectif) de la CCJLVD en termes de moyens humains, matériels, financiers, pour une mise en œuvre effective de ces services au 1^{er} janvier 2020 et dans les meilleures conditions possibles.

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT !

À compter d'avril 2019, le SYDEVOM mettra en place l'extension des consignes de tri.

Il sera alors possible de recycler tous les emballages ménagers en plastique (pots de yaourt, barquettes de fruits, sachets de produits congelés, etc.). Cette extension doit permettre de répondre à la simplification du geste de tri et susciter un nouvel intérêt des habitants pour le tri sélectif.

Le fait de trier les déchets permet de préserver l'environnement (préservation des ressources naturelles et économie d'énergie). Cela favorise aussi l'économie circulaire car les emballages triés sont ensuite réutilisés et transformés en nouvelles matières.

Le tri sélectif comporte aussi des enjeux économiques. Vous devez d'ores et déjà avoir un chiffre à l'esprit, en ce qui concerne le territoire de notre Communauté de communes, selon les informations fournies par le SYDEVOM, une tonne d'ordures ménagères enfouie coûte environ 260 € alors que la collecte et le traitement d'une tonne de déchets recyclables ne coûte en moyenne que 135 €.

La collecte et le traitement d'une tonne de déchets recyclables coûte en moyenne **135 €**

Une tonne d'ordures ménagères enfouie coûte environ **260 €**



Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2019, qui a été adopté définitivement le 20 décembre dernier par l'Assemblée nationale, a entériné une nouvelle trajectoire pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe fixée par l'État s'applique aux déchets mis en centre d'enfouissement. Elle a pour objectif de limiter le développement de ce type d'installations et d'encourager les comportements vertueux, comme la prévention des déchets, le recyclage, etc.

Actuellement à 24 € la tonne, elle va augmenter progressivement pour atteindre 65 € la tonne en 2025. Concrètement pour la CCJLVD, qui enfouit chaque année environ 1500 tonnes de déchets, cette augmentation représente une vraie explosion des coûts qui aura des conséquences importantes sur le budget, **le coût supplémentaire étant évalué à 64 000 €**.

D'où l'urgence de réduire les déchets enfouis. L'extension des consignes de tri apparaît ainsi comme un levier efficace pour atteindre cet objectif. **Alors n'hésitons plus et trions !**



Pour accompagner cette extension et répondre aux quantités d'apports plus importantes qui sont attendues, la CCJLVD va prochainement renforcer certains points de tri par le déploiement de conteneurs supplémentaires. D'autres points verront leur collecte intensifiée.

Des sacs permettant de collecter les déchets destinés au tri, mis à disposition par le SYDEVOM, vous seront aussi proposés. Une manière de faciliter l'organisation du tri à la maison tout en rappelant les consignes (qui seront imprimées directement sur les sacs de pré-collecte).

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER



Cartons et briques



Tous les emballages en plastique

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Emballages métalliques



MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉS

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4 Rue des Écoles, 04200 PEIPIN

Astreinte Élus :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

EAU-ASSA.

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Services clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

URBANISME

SUR RDV

Contacts :

04 92 62 54 22

nilsy.pericaud@peipin.fr

Lundi

Mardi

Jeudi

BIBLIOTHÈQUE



PAUL SURTEL

Contacts :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Lundi et vendredi :

16h30 à 18h

Mercredi :

10h à 12h et 14h à 18h30

Samedi :

9h à 12h30

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr



CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes, à 19h dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne mairie de Peipin :

- Jeudi 11 avril 2019
- Mardi 28 mai 2019
- Mardi 25 juin 2019

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

À VOS AGENDAS

- Fin inscription listes électorales > 30 mars à 12h
- Extension consignes de tri sélectif > 1^{er} avril
- Centre de Loisirs - P'tites Bouilles > 8 au 19 avril
- Soirée années 80 - Comité des Fêtes > 13 avril
- Repair Café Durance Provence > 13 avril
- Pièce de théâtre - Misonscene > 20 avril
- Concerts scène ouverte - Peipin Folk > 27 avril
- Réunion publi. - Commission électorale > 2 mai
- Vide grenier - Parents d'élèves > 4 ou 5 mai
- Vide grenier - Club de l'Âge d'Or > 12 mai
- Soirée Salsa - Salsa du Jabron > 12 mai
- Élection Européennes > 26 mai
- Vide grenier - Comité des Fêtes > 9 juin

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute-Provence, Dépôt légal à parution.